L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, NO. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 8 AOUT.

FRANCE.

Assemblée Nationale.

Séance du Lundi, 22 Juillet 1873.

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

INTERPELLATION.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de MM. Le Royer, J. Favre et plusieurs de leurs collègues.

M. J. Favre. — Nul ne s'étonnera qu'au moment de nous séparer pour plus de trois mois, nous honorables amis de la gauche républicaine aient cru devoir demander au gouvernement des explications sur sa ligne de conduite à l'intérieur.

Le gouvernement lui-même, après nous en avoir refusé l'occasion, nous l'a offerte. La refuser eût été discourtois et impolitique : le pays, en effet, a besoin de savoir où pa le mène et de connaître les sentiments des diverses fractions de cette Assemblée : il faut faire cesser les incertitudes.

Sous l'administration de M. Thiers, les incertitudes n'existaient pas. Chaque jour, le président de la République prenait soin de vous indiquer ses vues, sa marche, son but.

Il vous a dit pourquoi, monarchiste par goût, par conviction, par l'habitude de toute sa vie, il avait trouvé, en arrivant au pouvoir, un gouvernement de fait auquel il eût été sage de donner une consécration définitive.

Cette consécration n'aurait pas été possible, d'un commun accord, vous avez accepté ce gouvernement comme légal jusqu'au jour où le pays et l'Assemblée se seraient prononcés définitivement. C'est ce qu'on a appelé le pacte de Bordeaux, la trêve des partis, trêve qui en a peut-être été le déchaînement.

Je n'ai pas à juger cette conception; mais à côté de ses avantages, elle avait ses inconvénients, elle affaiblissait le pouvoir en permettant d'en contester la base; elle permettait toutes les compétitions, toutes les espérances, même toutes les intrigues.

Le président de la République, suivant les mouvements du pays, se demandait à chaque heure du jour quand il serait possible de faire cesser cet état de choses.

Il fallait pour cela que la nation le demandât et que l'Assemblée le décrétât, car, à votre autorité souveraine appartient le dernier mot sur cette question.

A mesure que l'on s'éloignait des événements qui avaient rendu cette combinaison nécessaire et possible, les inconvénients apparaissaient plus évidents. Et plus le pays prenait confiance en lui-même, plus le désir d'institutions définitives se manifestait.

Il était donc nécessaire de se prononcer.

C'est sous l'empire de cette conviction que le président de la République a formulait dans le Message du 13 novembre 1872. Les opinions qui y étaient émises rencontrèrent, il est vrai, dans l'Assemblée une vive opposition; non que l'on contestât en principe ou en fait le droit et la nécessité d'opérer un changement définitif, mais on sentait qu'il fallait que toutes ces intrigues, toutes ces compétitions cessassent, et que chaque parti s'inclinât devant la volonté nationale.

Le gouvernement se demandait donc si l'heure n'était pas venue d'en finir avec le provisoire, le pays ayant recouvré ses forces.

Pour moi, ajoutait M. Thiers, avec sa franchise loyale, ce qui m'a décidé, moi, vieux partisan de la Monarchie, c'est qu'aujourd'hui, la Monarchie, pratiquement, est absolument impossible. (Interruptions à droite. — Bruit à gauche.)

Vous le voyez, ce langage était net et ne laissait place à aucun doute, et pendant le cours de sa magistrature, M. Thiers s'est étudié à ne manquer à aucun de ses engagements; il a voulu la conciliation, il s'est éloigné de tout gouvernement de parti, et il a dit souvent qu'il ne favoriserait ou ne tromperait aucun parti.

Je conviens que ces déclarations ont été vivement attaquées dans l'Assemblée, et c'est précisément à cette occasion qu'un ordre du jour le forçant à la retraite a été voté.

Je ne chercherai pas les incidents parlementaires qui ont rendu cet vote possible; mais il m'est permis de dire qu'il a été accueilli par une partie de cette Assemblée avec une véritable affliction, affliction qui a été partagée en France et en Europe, et qui était naturelle, car M. Thiers était, aux yeux de tous, la représentation de l'idée républicaine.

Il avait été choisi par le pays et par vous, quand la patrie penchait vers la ruine, et avec votre concours il avait rétabli partout l'ordre, la paix et la sécurité.

De plus il était, toujours avec vous, travaillé à la libération du territoire, œuvre où la part la plus difficile était dévolue à l'exécution.

Vous ne savez pas encore par quelles difficultés intérieures, par quelles négociations délicates il a fallu passer. Ces vives obstacles ont été surmontés par le patriote dévoué, par le négociateur habile qui était à la tête du pouvoir.

Plus j'insiste sur votre concours à cette œuvre, plus je dis que vous auriez dû vous en souvenir le jour où il touchait à son accomplissement. (Applaudissements à gauche.)

A côté de cette affection des amis désintéressés de M. Thiers, se plaçait une préoccupation naturelle :

Ils craignaient que le vote de l'Assemblée ne fût considéré comme un acte d'ingratitude, yet comme vous avez pu le voir en consultant les principaux organes de la presse étrangère (Rumeurs à droite), ils n'étaient pas seuls à éprouver ce sentiment. Mais ils n'ont jamais éprouvé de découragement ni d'inquiétude : la révolution parlementaire du 24 mai n'a fait effectivement que mettre en relief la force vitale du principe républicain et des démontrer l'indispensable nécessité. (Mouvements divers.)

En effet, le principe républicain était trop voilé par l'éclat et la personnalité de M. Thiers : il apparaît maintenant dans toute sa pureté et toute sa force pour vous guider, vous dominer et vous protéger. (Exclamations à droite.)

Ceux qui ont renversé le gouvernement de M. Thiers n'étaient assurément pas animés d'intentions bienveillantes pour les institutions républicaines, et cependant ils ont été forcés de jurer foi et hommage à la République, sous laquelle ils n'auraient pas combattu et renverser le gouvernement précédent, sans laquelle ils ne vivraient pas à l'heure qu'il est. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

Le vote du 24 mai a donc changé les personnes en laissant subsister les principes, puisque vous n'avez pas cru nécessaire de soumettre la nomination du président de la République à l'examen des bureaux, cette nomination ne portant aucune atteinte aux institutions républicaines. Vous les avez même formellement reconnues. (Dénégations à droite.)

M. le président de l'Assemblée, le 24 mai, a fait remarquer qu'il ne s'agissait d'aucune modification aux lois et institutions existantes, et que le président de la République était en remplacement de M. Thiers se trouvait exactement dans les conditions légales et constitutionnelles où se trouvait M. Thiers lui-même.

La République existait donc le 24 mai comme le 23.

D'ailleurs, la majorité très faible qui s'est prononcée alors a eu pour appoint des voix républicaines. M. Target déclarait, en effet, au nom de plusieurs de ses collègues, qu'en s'associant à l'ordre du jour proposé, ils étaient résolus à accepter la solution républicaine et à mettre fin au provisoire qui compromettait les intérêts matériels du pays.

C'est donc le principe républicain qui a triomphé dans le vote du 24 mai, et les républicains de l'Assemblée, loin de se décourager se dé s'inquiétent, ont le droit d'y voir la consécration de leur principe et l'espérance qu'il aura bientôt l'adhésion de la Chambre et de la France entière.

L'attitude du nouveau gouvernement est venue confirmer ce fait. Le président de la République a déclaré, en effet, qu'il serait l'homme de la majorité, déclaration essentiellement démocratique.

De plus, les lois constitutionnelles, préparées par M. Thiers, n'ont pas été abandonnées, et dans un document officiel le gouvernement a déclaré que rien ne serait modifié ou tenté contre les institutions existantes, c'est-à-dire contre la République.

U'est ainsi qu'à pu subsister une coalition de trois partis qui se détestent et s'excluent, de sorte que si la République avait disparu, la coalition se dissolvait à l'instant et c'était l'anarchie et la guerre civile. (Applaudissements à gauche.)

Ainsi, le 24 mai a consolidé le principe républicain, il en a prouvé la majesté, la décomité et la force, et a montré comment, dans un tel régime, la transmission du pouvoir s'opérait pacifiquement. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

Ne sont-ce pas des faits remplis d'enseignements ?

Mais, pour le moment, ce qui nous importe, c'est de savoir quelle a été la conduite du nouveau gouvernement.

Nous avons d'abord sa promesse solennelle de ne rien tenter ni méditer contre les institutions républicaines. Cette déclaration le lie d'honneur ; je l'accepte avec respect et même avec confiance, mais avec une hostiane qui n'exclut pas l'examen. (Rires.) Si vous n'êtes pas encore guéris des confiances aveugles ! (Si ! si ! Applaudissements à droite.)

Le gouvernement a donc promis de ne tenter ni méditer aucune réaction. A-t-il été fidèle à sa promesse, et peut-il l'être ? Je rappellerai d'abord un fait douloureux : c'est que M. Thiers, aussitôt après sa retraite, a été de la part des journaux officieux (Bruit) l'objet d'un débordement d'injures.

Ses ministres, ses intentions ont été travestis. Le gouvernement répondra qu'il n'y pouvait rien. Je lui en demande pardon ; car l'injure est venue de son entourage... (Interruption) et cris : à l'ordre ! de son entourage politique.

Ne fût-ce que par respect pour l'autorité (Oh ! oh ! — Interruption et bruits divers), il importe de ne pas laisser insulter ceux qui nous ont précédés.

La personne et le caractère de M. Thiers n'ont pas besoin d'être vengés. "Je n'imagineais pas, disait à la fin du dernier siècle, un homme avec lequel l'histoire mettrait M. Thiers en parallèle, qu'au moment où je me livrais aux plus pénibles efforts dans l'intérêt du repos, mes actes seraient grossièrement dénaturés, au point qu'on parlerait de moi comme de Néron, ou même d'un vulgaire filou ! " (Mouvements divers.)

Au reste, ce n'est pas M. Thiers lui-même qui est en cause ; il a été attaqué comme la personnification de la République, et c'est pourquoi j'ai été rechercher au gouvernement de n'avoir pas prononcé une parole pour le venger. (Bruit.)

En même temps, que faisait le gouvernement pendant ? Je sais bien qu'à chaque changement se présentent certaines besoins administratifs. Mais le gouvernement actuel n'a rien à savoir au sujet de rapport, à qui que ce soit ! (Oh ! oh !)

Et dans les nombreux choix qu'il a crû nécessaires, n'a-t-il pas recherché avant tout les fonctionnaires les plus hostiles à l'idée républicaine ? Les fonctionnaires ont une manière à eux de saper les institutions en les discréditant. (Bruit.)

Maintenant, je passe à un autre fait. Je le demanderai à M. le garde des sceaux : N'est-ce pas une maxime admise par tous les gens sensés, par tous ceux qui ont le respect de la justice..... (Oh ! oh !) qu'elle doit rester étrangère à la politique ?

Eh bien ! est-il permis au chef d'une compagnie judiciaire de faire d'un gouvernement tombé une critique acerbe en prodiguant au gouvernement nouveau des éloges compromettants ? M. le garde des sceaux, si sévère sur la discipline, n'a-t-il pas trouvé là une occasion de l'appliquer ?

Le premier président de cour d'appel, dont il s'agit, dans une circonstance solennelle, a cru devoir expliquer la révolution du 24 mai par cette raison que l'Assemblée ne trouvait pas les intérêts conservateurs suffisamment sauvegardés sous le gouvernement du président de la République.... (Très bien ! très bien ! à droite. (Vous trouvez cela bien ! (Oui ! oui !)

Cette appréciation vous appartient ; mais alors il ne faudra plus parler à l'avenir de la nécessité de bannir la politique du temple de la justice. (Applaudissements à gauche.)

Les discours dont je parle se termine par ces mots : " C'est dans les bras d'un soldat que la France s'est jetée ! " (Applaudissements à droite.

Je ne sais pas ce que penseraît des quelques applaudissements qui viennent de se produire, l'illustre président de la République ; mais ce que j'affirme, c'est que de la France n'accepte pas un pareil jugement. Non, la France ne s'est pas jetée dans les bras d'un soldat ; elle sait trop ce que coûtent de pareilles abdications. (Bruit à droite. — Applaudissements à gauche.) Je livre un pareil langage au jugement du pays.

Mais nous avons pour juger la politique du gouvernement quelque chose de plus neuf. C'est un document qui n'est pas tout à fait officiel et qui nous vient de l'étranger. (Exclamations à droite.)

Vous triomphez trop vite. Ce document émane, en effet, de M. le ministre des affaires étrangères. Je l'ai pris dans les journaux étrangers, et M. le vice-président du conseil, à qui je l'ai communiqué, en a reconnu l'authenticité.

Dans ce document, M. le ministre des affaires étrangères expose que le gouvernement nouveau ne changera rien à la politique extérieure du gouvernement précédent, lequel n'est tombé que sur un désaccord avec l'Assemblée nationale, au point de vue de la politique intérieure.

Il annonce ensuite que le pouvoir issu de la révolution du 24 mai est décidé à entreprendre la répression énergique des progrès de la révolution ; que ce pouvoir est résolument conservateur ; c'est décidé pacifique au dehors, et inflexible contre toutes les tentatives de désordre intérieur. (Très bien ! très bien ! à droite.)

J'adhère à ce programme, sauf réactions. Oui ! le gouvernement a le droit et le devoir de réprimer les attentats dirigés contre la paix publique. Mais quand il dit qu'il est résolument conservateur, il ne dit rien ! Quand il déclare la guerre aux révolutionnaires, je lui demande auxquels ?

Voix à droite. — A tous !

M. Jules Favre. — Tous les gouvernements victorieux se sont dit jeunes de bien, conservateurs, et n'a-t-on jamais satisfait que leurs propres passions. (Bruit.)

Au commencement de la Restauration, la lumière ne vient-elle pas des adversaires des réactionnaires, des Châteaubriand, des Benjamin Constant, de l'illustre père de M. le duc de Broglie ?

M. de Gavardie. — Ils ne vous ressemblaient pas !

M. le président. — Les paroles que vient de prononcer M. de Gavardie sont des paroles déplacées.

M. Jules Favre. — Eh bien ! ces paroles n'étaient-ils pas signalés comme des perturbateurs du repos public et de la paix nationale ?

Le gouvernement actuel ne paraît dans la nécessité de subir les influences qui augmentent son inquiétude. Une lettre qui exprime les opinions d'un certain nombre de nos collègues dont l'appui est acquis au gouvernement, nous signale comme des suspects.

Le gouvernement déclare qu'il vent combattre les révolutionnaires quels qu'ils soient. Tout le monde le veut aussi. Mais pourquoi donc le gouvernement est-il indulgent contre ce parti, révolutionnaire au premier chef, qui s'est rendu coupable de deux attaques à main armée contre l'ordre de choses établi, qui a fait tirer sur les députés dans leur lit et fusiller les citoyens sur le boulevard. (Applaudissements à gauche. — Bruit.) Pourquoi pas le cabinet ? (Nouveaux applaudissements à gauche.)

Je dirai plus : ce parti qui a été condamné par cette Assemblée (Bruit) ce parti relève la tête. (Interruptions à droite.)

Un membre. — Vous ne vous désunirez pas !

M. Jules Favre. — On n'a pas oublié la séance mémorable où, sur la proposition de M. Target, vous avez voté la résolution de déchéance. — (Bruyantes interruptions à gauche. — A la question !) Que le gouvernement nous dise si la situation est changée.

C'est dans son intérêt autant que dans l'intérêt du pays que je le lui demande. (Bruit.)

Quand un de nos plus honorables collègues, dans des travaux pleins de justice et de sévérité, confirme la déchéance de l'Empire, ce parti le conspire d'insultes (Bruit), et ces journaux disent ceci : " Quand l'Empire était par terre, ils pouvaient piétiner sur lui, mais ils ne sont plus assez grands pour atteindre l'Empire debout ! " (Bruit.)

Si l'Empire est debout, c'est donc que l'Assemblée est par terre ! Le gouvernement tolère-t-il qu'on le dise ? (Applaudissements à gauche.)

Quelle est, d'après ce parti, la situation faite au gouvernement et à la France ?

D'après lui, la politique ne doit avoir d'autre but que de favoriser les prétendants de trois dynasties et de les présenter toutes trois, sur le même pied, à la nation française, toute autre institution étant écartée.

Était-ce là l'exécution de la promesse faite par le gouvernement ? Il a toléré ce langage, je lui demande s'il l'avoue ou le désavoue. (Applaudissements à gauche. — Bruit à droite).

On annonce, on affiche comme un fait normal la coexistence de trois dynasties, on reproche au gouvernement tel qu'il est, et qui favorise l'une d'elles. Les prétendants seuls doivent avoir voix au chapitre. Qu'est-ce qu'un prétendant ? C'est celui qui dit avoir des droits à un trône occupé par un autre.

Ce qu'on veut, c'est constituer en France trois dynasties, et les placer sous l'égide du gouvernement. (Bruit.—Applaudissements à gauche.)

Croyez-vous que ce soit là une politique favorable à la paix publique ? C'est sur ce point que nous demandons des explications au gouvernement, c'est pour les provoquer que je suis à cette tribune. (Bruit.) Quand les dynasties affichent leurs prétentions, j'ai le droit de les signaler.

Eh bien ! les journaux impérialistes signalent et accusent l'attitude familière qu'entretiennent les princes d'Orléans envers le gouvernement. (Bruit à droite.)

Ils ajoutent : " Si les princes d'Orléans n'avaient pas pris le rôle de prétendants, ces privautés plus ou moins justifiées ne seraient pas remarquées. " (Bruit à droite.)

Ainsi, voilà la situation faite au gouvernement : c'est l'union des partis monarchiques sur la base de l'égalité complète entre les trois dynasties. Le gouvernement est réduit au rôle d'agent d'affaire des dynasties ; la République n'est qu'un tréteau sur lequel les prétendants se présenteront au pays : le gouvernement n'est que le gendarme chargé d'écarter et de contenir la foule. (Bruit.)

Croyez-vous que la France accepte cette abdication forcée qu'on lui impose en face de trois dynasties, libres dans leurs manœuvres ?

Voix à droite. — Où sont les manœuvres ?

M. Jules Favre. — Où elles sont ? Comment ! après votre vote sur la déchéance de l'Empire, on nous montre l'Empire debout, capable de faire le bonheur du pays dont il a fait la ruine, et vous demandez des preuves de ses manœuvres ? (Bruit à droite.)

Vous avez d'ailleurs un moyen bien simple de savoir si la France consent à ces prétentions. Consultez-la ! (Approbation à gauche.)

Ne nous dites pas que les élections amèneront au pouvoir des hommes de désordre. Non ! la France a horreur des violences. (Bruit à droite).

Vous avez oublié bien vite les paroles de M. de Castellane, protestant contre l'impertinence où nous sommes : " Attendre est sage, à condition d'attendre quelque chose. "

M. le marquis de Castellane. — Aussi avons-nous fait le 24 mai.

M. Jules Favre. — Ce que vous avez fait ce jour-là n'est qu'une négation. Vous avez renversé un pouvoir que vous avez été forcés de conserver. (Rumeurs.)

Si vous pouvez constituer une Monarchie, faites-le tout de suite. M. de Castellane a droit de changer d'avis ; mais enfin il doit nous dire comment ce qui était vrai en février, ne l'est plus aujourd'hui.

La France veut sortir de l'impasse où elle est, et c'est pour cela que nous demandons au gouvernement de s'expliquer.

Le gouvernement est-il légitimiste ? Qu'il le dise. Favorise-t-il les prétentions de la maison d'Orléans ? Qu'il le dise. Est-il avec les hommes du 2 décembre ? Il a mis en main dans la leur. Y est-elle encore ? Souffrez-le ! les sommations nationales qui lui sont adressées !

Voilà les questions que je pose nettement, et je dis : Rievons-nous au-dessus de ces misérables compétitions. (Bruit.) La France veut se gouverner elle-même ; elle ne veut pas être mise aux enchères dynastiques ; elle attend du gouvernement des explications ; si elles ne lui satisfaisantes, la France restera en défiance, et nous combattrons de ses intentions par tous les moyens que nous offrent ces institutions républicaines qui sont notre plus sûr bouleward et qui seront pour tous le salut. (Vifs applaudissements à gauche.)

(*A demain la réponse du vice-président du Conseil, M. de Broglie.*)

—M. Odilon Barrot est malade depuis quelque temps à sa maison de Bougival. Ses amis sont un peu inquiets. On sait que le vice-président du conseil d'Etat est âgé de 83 ans.

— S. M. le chah de Perse a quitté Paris aujourd'hui, se rendant à Dijon et à la Genève, où il prendra congé des officiers français que le maréchal de Mac-Mahon a détachés à son escorte. Il a employé la dernière journée de son séjour à Paris à des excursions incognito à Vincennes et au lac de Gravelle ; il a ensuite visité Phôtisal Saint-Eugénie, rue de Charenton, et le soir il a clos la série des fêtes en assistant à une dernière représentation, exprès donnée exprès pour lui, du cirque Fernando. Ainsi que nous l'avons prédit, le Cirque a eu pour le monarque asiatique infiniment plus d'attraits que l'opéra.

Les fêtes royales sont finies et Paris retombe en pleine république.

Pourtant un dernier espoir nous reste : une dépêche arrivée de Calcutta annonce que départ pour l'Europe du sultan de Zanzibar.

Cependant le bruit des fêtes magnifiques dont l'Angleterre et la France ont gratifié le chah de Perse ont parvenu jusqu'à Zanzibar, et le sultan de cette localité lointaine se sera dit :

—A mon tour !

Un petit nombre d'initiés connaissant seuls,—et encore par simple oui dire,—ce royaume africain, voici en quelques lignes sa notice historique.

Le sultanat de Zanzibar doit son étendue actuelle à des princes arabes qui, appelés par les peuplades pour les défendre contre les Portugais, n'attirèrent leur domination dans le pays qu'en 1698 par la conquête des pays de Mombas et de Quilon.

L'île de Zanzibar fut conquise en 1784 par l'iman de Mascate. L'iman de Mascate Saïd-Said est mort en 1856, et a pour successeur son fils Saïd Medjid. Le sultanat de Zanzibar est depuis lors réellement indépendant de l'iman de Mascate.

Rien de plus vague que le territoire de ce royaume si indépendant, qui (c'est l'almanach Gotha qui parle) comprend l'île de Zanzibar et différentes possessions situées le long de la côte voisine (?) *et dont on ne peut indiquer l'étendue avec certitude.*

Nous voilà fixés.

Nous ne saurions trop recommander de circonspection aux autorités françaises, le jour où le sultan de Zanzibar croira devoir nous honorer de sa visite. Certes, la prise d'un souverain " dont on ne peut fixer les possessions avec certitude " nous honore. Mais nous vivons dans une époque tellement bizarre : que lorsqu'il plaît au sultan de peu prêcis, on ne saurait prendre trop de précautions.

Zanzibar est, en effet, une localité que les Parisiens ne connaissent guère jusqu'au jour où les affiches multicolores dont un marchand de cafés a cru devoir récemment inonder nos murs.

La coïncidence de ces réclames extraordinaires avec l'annonce de la prochaine arrivée du sultan de ce même Zanzibar nous remplit, tant-il le dire ! d'une inquiétude aussi vague que l'étendue du territoire ci-dessus. Tout est possible, et on se sicure le scandale qui résulterait d'un sultan vêtu d'un costume africain irréprochable, orné d'un cimeterre recouvité, et suivi de plusieurs nègres porteurs de présents mystérieux, qui, au beau milieu d'une fête à l'Elysée ou ailleurs, déploierait tout à coup aux yeux des autorités et du public surpris une pancarte où se liraient ces mots bien connus :

Goûtez Zan
Goûtez Zy
Goûtez Zan-Zi-Bar.

Au même instant, et avant que les autorités et les autres assistants fussent revenus de leur surprise, les hommes d'affaires nègres accompagnant Sa Majesté zanzibarienne ouvriraient de petits paquets hermétiquement clos jusqu'alors et, faisant le tour de la société, offriraient du café moulu,—ou en grains, au choix, — au plus juste prix.

C'est pourquoi on ne saurait prendre trop de précautions et s'assurer d'une façon positive de l'authenticité du sultan de Zanzibar dont les journaux annoncent la prochaine arrivée avec tant de complaisance.

De nos jours, la réclame a des audaces qu'on ne saurait trop surveiller et on comprend combien il serait pénible pour avoir fait accueil à un sultan qui n'aurait de Zanzibar que le costume national, —commandé à un quelconque excellent tailleur de Paris sur les dessins de M. Grevin,—de voir débarquer huit jours après le véritable sultan de Zanzibar, farouche et officiel, victime d'un marchand de café jaloux de lancer son moka sous le couvert d'un monarque africain essentiellement respectable.

CASSIDY & MILLER,
Vendeurs, Agents de Fabricants de Ducks
Estates,
MARCHANDS DE
Cordages Manille et Goudronnés. On trouvera constamment chez eux, des toiles, des prélarts, des drapeaux de toutes les nations, etc., etc.
No 197 de la rue Poydras,
8 avril—3m Nouvelle-Orléans

Chaudières à Sucre du Tennessee
De la célèbre Usine de Stanbery.
APPARTENANT A MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment du choix de ces chaudières, sans doute les meilleures et des BOUCHES DE FOURNAISE des meilleurs modèles.
E. F. LAVILLEBEUVRE,
Marchand-Commissionnaire,
1 oct.-873 tas No 16, rue Union.

CONFISERIE
ADOLPHE LEMANNE,
207.....Chartres Street.....207
Entre Dumaine et Ste. Anne.
2 Diplômes. 1 Certificat à la Foire d'Etat de la Louisiane 1872.
SPÉCIALITÉS pour Nougats montés, Gateaux et Pyramides pod j'marages.
Bonbons fins assortis, Fruits de pays cristallisés Boîtes, Sacs et Cornets pour baptêmes.
Se charge de toutes les commandes aux prix les plus modérés. 23 janv—1an

PIERRE DUFORT,
ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES,
J'honneur d'informer le public que depuis le 1er mars son établissement a été transféré du No 42 de la rue St. Louis au No 249 de la rue Royale, entre les rues St. Philippe et Ursulines. Il se charge des enterrements de toutes classes. On trouve chez lui, à toute heure du jour et de la nuit, tout ce qui se rapporte aux funérailles, etc. Le corbillard de luxe à tentes, tendu de la fabrique Crane, Breed & Co., de Cincinnati, que tout le monde a pu admirer dans plusieurs enterrements, lui appartient. 16fév—6m

MAISON D'ACCOUCHEMENTS,
138 rue des Remparts, entre St-Pierre et Ursulines.
MME H. BAUSSET, accoucheuse des Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, et exerçant en Louisiane depuis 27 ans, informe ses prétendantes sensibles qu'elle vaccine régulièrement tous les mardis et vendredis matin.
Mme Bausset profite de cette circonstance pour annoncer au public en général et aux familles des campagnes en particulier, qu'elle vient de rouvrir et restaurer à neuf les appartements de son établissement situé au centre de la ville, mais très sérée et les plus saine de la ville, où elle reçoit ses clientes pour accouchements et traitements des maladies de l'utérus.
Consultations régulières tous les jours de 9 h. du matin à 2 h. P. M. H. BAUSSET
30 mars—4m mar jeu dim

LOTERIES.
LOTERIE
—DE—
L'ETAT DE LA LOUISIANE
SUR LE
Plan de combinaisons.
TIRAGE TOUS LES JOURS.
Plan de police :
Tirage tous les jours.
JULIUS LOEFFLER,
43.....RUE ROYALE.....43
POSEUR et Marchand d'Installations de Gaz. Il a constamment en main un stock complet d'installation, de globes, etc.
Il se charge de rabrouer et rétablir les installations et les installations de toute espèce. Son travail est garanti.

DIVERS.

JARDIN DE MAGNOLIA.
La plus belle et la plus agréable place d'amusement d'été, pour pique-niques, fêtes de famille, dîners, champagne, etc.
Bavarois et Glaces du jour.
LES DIMANCHES GRAND CONCERT GRATIS
Beaucoup et barrages de nuit et de M. Kopps de chez Tremoulet et les frais.
Les jours de 8 ombre on sent l'air frais.
Dans le salon se trouve un bon piano.
12juin—3m RICHARD HOMANN.

Consulat de France
A LA NOUVELLE-ORLEANS.
AVIS est donné aux ALSACIENS-LORRAINS qui, par l'élargissement du lieu de leur résidence, sont dans l'impossibilité de se rendre à Bonnaire, qu'aux termes d'une décision récente du ministère de la justice, ils sont la faculté de déclarer, par voie de correspondance, leur option en faveur de la nationalité française, et qu'en vue de la demande qu'ils en formeront à tout agent consulaire français, le soussigné tient à leur disposition, pendant quelque temps, des formules de leur nom, prénoms, profession, domicile et lieu de naissance, etc., il leur sera envoyé, pour être revêtu de leur signature, le certificat constatant leur déclaration d'option. Le délai pour formuler ces déclarations expirera le 30 septembre 1873.
Juvril—3m

Compagnie des moulins à coton de Gullett.
Fabriques à Amite, Louisiane.
NOUVEAUX MOULINS à coton de Gullett
Prêtent à coton, à Amite, de Gullett.
Prêtent à coton de tout genre réparés à la Fabrique.
Des doubles de toutes les parties du moulin, toujours disponibles, sous un jour de délai. S'envoyer le moulin lui-même à la manufacture. Tous les moulins sont soumis à une épreuve avant d'être expédiés.
La Compagnie étant maintenant établie sur des bases solides, elle espère que ses nombreux pratiques nous pourront solliciter des ordres.
BRYANT & BOYD, Agents généraux,
N° 128, rue de la Commune,
Nlle-Orléans, Louisiane.

The Freedman's Savings & Trust Co.
CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.
Chartre accordée par les Etats-Unis en 1865.
SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLEANS :
No 182 Rue du Canal,
RECONNUES DEVANDS.
HEURES DE BANQUE :
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
Ouverte les mêmes heures, pour recevoir des dépôts.
No 197 de la rue Poydras.
Nouvelle-Orléans

Chaudières à Sucre du Tennessee
De la célèbre Usine de Stanbery.
APPARTENANT A MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment du choix de ces chaudières, sans doute les meilleures des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNAISE des meilleurs modèles.
E. F. LAVILLEBEUVRE,
Marchand-Commissionnaire,
1 oct.-873 tas No 16, rue Union.

CONFISERIE
ADOLPHE LEMANNE,
207.....Chartres Street.....207
Entre Dumaine et Ste. Anne.
2 Diplômes. 1 Certificat à la Foire d'Etat de la Louisiane 1872.
SPÉCIALITÉS pour Nougats montés, Gateaux et Pyramides pod j'marages.
Bonbons fins assortis, Fruits de pays cristallisés Boîtes, Sacs et Cornets pour baptêmes.
Se charge de toutes les commandes aux prix les plus modérés. 23 janv—1an

PIERRE DUFORT,
ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES,
J'honneur d'informer le public que depuis le 1er mars son établissement a été transféré du No 42 de la rue St. Louis au No 249 de la rue Royale, entre les rues St. Philippe et Ursulines. Il se charge des enterrements de toutes classes. On trouve chez lui, à toute heure du jour et de la nuit, tout ce qui se rapporte aux funérailles, etc. Le corbillard de luxe à tentes, tendu de la fabrique Crane, Breed & Co., de Cincinnati, que tout le monde a pu admirer dans plusieurs enterrements, lui appartient. 16fév—6m

MAISON D'ACCOUCHEMENTS,
138 rue des Remparts, entre St-Pierre et Ursulines.
MME H. BAUSSET, accoucheuse des Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, et exerçant en Louisiane depuis 27 ans, informe ses prétendantes sensibles qu'elle vaccine régulièrement tous les mardis et vendredis matin.
Mme Bausset profite de cette circonstance pour annoncer au public en général et aux familles des campagnes en particulier, qu'elle vient de rouvrir et restaurer à neuf les appartements de son établissement situé au centre de la ville, mais très sérée et les plus saine de la ville, où elle reçoit ses clientes pour accouchements et traitements des maladies de l'utérus.
Consultations régulières tous les jours de 9 h. du matin à 2 h. P. M. H. BAUSSET
30 mars—4m mar jeu dim

INSTITUTIONS.

COLLEGE COMMERCIAL
DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
sous l'habile direction de
M. J. W. BLACKMAN.
78 rue du Camp. Entrée, 44 rue Natchez.

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES
Dirigé par Mme MATTHEY,
Successeur de
Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON
No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.
On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.
Rentrée des classes, LUNDI, 1 septembre
Août—tas

Louisiana State University,
A BATON-ROUGE, LOUISIANE.
ORGANISATION MILITAIRE.
LA 19e session commencera le premier LUNDI d'octobre prochain, et se terminera le dernier lundi de juin 1874.
Le corps enseignant se compose de professeurs éminents pour toutes les branches de la littérature, des sciences et des arts, y compris le cours d'un cours préparatoire et d'un Cours académiques et modernes, les mathématiques pures et appliquées, la physique, la chimie, le dessin, la géologie, la minéralogie, la botanique, la zoologie, la philosophie, la tenue des livres, la tactique militaire (infanterie et artillerie).
L'Université possède une Bibliothèque de 11 000 volumes, un Cabinet de Physique et de chimie, des collections de minéraux, de zoologie, un jardin botanique, des cartes, des globes, des mappemonde, des cartes, des statues, des peintures, gravures, photographies, etc.
L'étude de la topographie, de la géologie et de la botanique de la Louisiane, est confiée à des professeurs de l'Université qui s'y consacrent depuis quatre ans, et qui offre aux élèves des avantages exceptionnels.
L'organisation de l'Université est toute militaire, et la discipline y est strictement mise être trop entrée. La cohorte consiste dans un équipement pour l'armement complet de 160 élèves, plus les officiers et sous-officiers.
Uniforme : Pantalon gris, unique de même couleur, avec un liseré noir.
Les élèves logent et prennent leurs repas dans le bâtiment de l'Université.
Le service médical est assuré à un médecin expérimenté.
Cette Université est située dans un quartier salubre de Baton Rouge.
Pour être admis au Cours préparatoire, il faut avoir plus de 10 ans et savoir lire et écrire et l'arithmétique, la lecture et la grammaire anglaise et de la grammaire française.
Pour être admis au Cours académique, il faut avoir plus de 14 ans et compétent, au gré des directeurs, en la dictée de grec, avoir une certaine connaissance du français.
On reçoit des élèves des autres Etats, et de préférence à l'ouverture des Cours.
Les sommes suivantes de monnaie courante sont :
Enseignement, bibliothèque, médecin... $100 00
Blanchissage et domestiques..... 200 00
Chauffage et éclairage..... 20 00
Ameublement, etc..... 20 00
Meubles..... 20 00
Dépenses éventuelles..... 10 00
Trois uniformes..... 100 00
Dépôt..... 10 00
Dépense totale..... $470 00
20 mai—6m D. F. BOYD, Surintendant.

Consulat de France.
AVIS MENSUEL.—AOUT 1873.
Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès, les parents ou amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat :
H
Bailly Jn. Bte.
Belvin Pierre.
Barthel Jn. Jacques.
Sichon Pierre Antoine.
Bastien Nicolas.
Bouvier (Joséphine et Marianne).
Carland Adolphe.
Dutant (Mme) née Pauline Planard.
Dejoux (Mme) née Virginie Planard.
Duran François (la famille).
Dartel (Mme veuve).
Daron Marie (Mlle).
Douzé Jean (les frères)
D'Estampes Abel.
Dufant Jules.
Dangeau Marie (Mme).
E
Emmerlin (Mme Vve).
F
Fabre (planteur).
Favre (Mme) née Monton.
Fourtanet (Georges.
G
Gauchenard Henri Augustin.
H
Hugnet Joseph.
Hoch Edouard Alexandre.
J
Jacquet (Jaime) née Jaquel.
L
Laquet François Nicolas.
Lanes-Figini Jn. Pierre.
Isenil Alphonse.
Lebrun Alphonse.
Labatille (la famille).
Lebatille (la famille).
M
Pierre Charles.
Penaut Jean.
R
Renouard Emile.
Rattier Maurice.
S
Stielle Joseph (médecin)
T
Tenzée Alfred.
Tournier François.
V
Villemate (Mme Vve) née Sandoz.
Villemeur Meurt.
W
Wahgnecht Henry.
Y
Yeard (Mme).
La Chancellerie du Consulat de France, rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et Vieille Levée, est ouverte tous les jours (Dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.
1er août—1m

PIERRE PAVIA,
CORDONNIER-MÉCANICIEN
(BREVETÉ)
153.....RUE ROYALE.....153
Entre St-Pierre et Toulouse.
CHAUSSURES A VIS, système P. F. de tous genres, garanties indéfinies et qui ont obtenu le premier prix, médaille d'or en 1871 et médaille d'argent de 1872, aux deux dernières Foires de la Louisiane. 16juil—1m

Succession de DAVID PRETTO, No 97 Sècle.
ATTENDU que le certificat No 12, de dix actions de l'Assurance Hope, de la Nouvelle-Orléans, a été perdu ou égaré, avis est donné qu'il ne vaut faire application à la Compagnie pour un nouveau certificat.
19 juin—1m A. RODRIGUE